

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 28/06/2018**

---

**QUESTION N° 3987**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA**

► **Droit à congés:**

Un collaborateur qui s'est pacsé en 2017 et qui a bénéficié des 5 jours de congés prévus dans l'accord ARTT, peut-il bénéficier des 5 jours de congé s'il se marie en 2018 ?

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Le protocole ARTT prévoit 5 jours d'absence pour l'union d'un collaborateur avec son conjoint, avec une souplesse sur la forme de celle-ci, ce qui explique que le préambule de l'annexe au protocole ARTT précise que les jours d'absence bénéficient de la même manière aux personnes liées par un PACS ou un contrat de concubinage.

Dans le cas de figure évoqué, l'union a été déclarée l'année précédente, lors de la conclusion du PACS, et l'agent a déjà bénéficié à ce titre des 5 jours d'absence prévus au protocole ARTT.

Ayant déjà bénéficié de la mesure, l'agent ne saurait y prétendre une seconde fois par le biais d'une autre formalisation juridique ou religieuse de la même union.

En revanche, si le salarié vient à se séparer du conjoint déclaré et conclure une union avec une nouvelle personne, il pourra solliciter une nouvelle autorisation d'absence pour ce motif.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 28/06/2018**

---

**QUESTION N° 3988**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA**

► **Enquête égalité professionnelle F/H -Flash Info RH Flash-info RH n°264 :**

**Equilibre vie professionnelle / vie privée : regards croisés hommes / femmes**

Les collaborateurs de l'EP ont été invités à participer à une enquête de la part de l'employeur Caisse des dépôts (cf Flash Info 264 RH du 11 juin) concernant l'équilibre vie professionnelle/vie privée : regards croisés hommes/femmes. Or nous constatons qu'il s'agit en fait de répondre à un sondage pour le compte d'une agence de conseil en communication/événementiel, Goods to Know. Quelle est finalité précise d'une telle enquête ?

« Agence-conseil spécialisée sur les sujets du handicap et de l'égalité hommes-femmes, Goods to Know maîtrise à la fois «le fond et la forme» pour vous proposer des communications impactantes, sur un ton juste. Créer une brochure attractive ? une campagne de communication innovante pour l'anniversaire de la mission diversité ou handicap ? Goods to Know vous accompagne sur la communication et la mise en œuvre de l'événement »

**REPONSE DE LA DIRECTION**

l'Orse (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) a souhaité organiser une enquête nationale sur la parentalité et la paternité et a sollicité à cet effet l'agence Goods to Know sur des critères d'expérience et de compétence dans les domaines de la sensibilisation, notamment sur le handicap et l'égalité professionnelle.

L'étude commandée par la CDC auprès de ces deux structures vise **trois objectifs principaux** :

- évaluer les attentes des hommes qu'on dit aujourd'hui plus soucieux de leur équilibre vie personnelle/vie professionnelle ;
- sensibiliser (hommes et femmes) aux stéréotypes touchant les hommes ;
- mesurer la prise en compte de la paternité dans le monde du travail.

Au travers de cette étude, la CDC entend utiliser le levier de la compréhension des attentes des hommes en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, pour compléter les dispositifs visant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- L'analyse des résultats de l'enquête devrait permettre de compléter l'étude sur les stéréotypes réalisée en 2016, en intégrant plus directement les attentes des hommes en matière de conciliation des temps de vie et les préjugés touchant les hommes,
- Faisant suite au guide de la parentalité diffusé en 2017, cette enquête aura vocation à enrichir une nouvelle campagne de communication sur ce sujet en 2018, en développant une approche renouvelée de la parentalité.

Les acteurs RH et les managers constitueront une des cibles prioritaires de cette sensibilisation.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 28/06/2018**

---

**QUESTION N° 3989**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA**

► **Parkings vélos rue de Lille**

Où en est-on de la mise en place d'emplacements de parkings pour les vélos sur les différents sites de la rue de Lille ? Pour rappel, ce besoin fait l'objet de nombreuses demandes de nos collègues, relayées par les organisations syndicales et de nombreuses promesses de la part de la Direction, dont la matérialisation est toujours en attente depuis des années

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Le projet de création de parkings pour les vélos rue de Lille, a été acté par les instances d'engagements immobiliers du SGG.

Une soixantaine de places sont prévues dans la cour de l'ancienne chaufferie à horizon décembre 2018 / janvier 2019.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 28/06/2018**

---

**QUESTION N° 3990**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA**

► **Information évacuation immeuble Austerlitz 1 le 18 juin**

Suite à l'évacuation des personnels de l'immeuble Austerlitz 1 le 18 juin dernier en raison d'une coupure électrique, qui a suscité perplexité et inquiétude faute d'information, l'UNSA demande des éléments précis sur le déroulement et l'accompagnement mis en place à cette occasion. En effet, il a été relevé en termes de communication une simple affichette mentionnant la fermeture du bâtiment et la présence d'un gardien. Seuls les agents disposant d'un smartphone professionnel ont reçu quelques informations de la part de leur hiérarchie. La communication ultérieure du SGG quant à elle est des plus laconiques. Nous souhaitons connaître notamment :

A - le nombre de collaborateurs concernés, le nombre et la qualité de ceux qui ont pu pénétrer dans les locaux ;

B - la durée (1/2 journée, journée entière ?)

C - avec quelles mesures RH/gestion du temps?

D - le protocole PCE/PCA a-t-il été mis en place ? Sa reconfiguration est-elle envisagée ?

E - plus généralement, ce type de problème technique est-il susceptible de se reproduire ?

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Il est rappelé que la présente question est du ressort du CHSCT local Ile de France.

Pour autant, dans l'attente de la prochaine séance de l'instance, la Direction entend apporter aux délégués du personnel les éléments de réponse suivants :

La défaillance technique qui a entraîné une coupure électrique sur l'immeuble Austerlitz 1 procédait d'installations électriques dont les pièces n'avaient pas atteint la limite d'âge. Cette défaillance ne pouvait donc être anticipée.

La priorité des équipes qui sont intervenues à l'occasion de cette panne a été de mettre les personnels concernés à l'abri de tout risque.

Aussi, l'accompagnement des personnels qui souhaitaient récupérer des documents, du matériel ou des effets dans leur bureau a été mis en place dès 7h05, avec l'accompagnement systématique d'un agent de sécurité incendie.

Sept accompagnants ont permis à un peu plus de 100 collaborateurs, sans distinction de position hiérarchique, de se rendre dans les bureaux (sur un nombre d'occupants autour de 800).

Le dernier accompagné s'est présenté à 10h30.

S'agissant du temps de travail des personnels concernés, le service de la gestion du temps s'est appuyé sur le document qui encadre la procédure de déclenchement du PCA, en reprenant les dispositions prévues dans les chapitres dédiés à la GTA (8 à 10). Il a rappelé aux responsables RH de proximité les modalités de régularisation à communiquer aux personnels des Directions affectés sur Austerlitz 1. Ces dernières sont les suivantes :

- *Les personnels à qui il a été demandé de travailler le jour de l'incident (18/06/18), que ce soit depuis leur domicile ou le site de repli, doivent, s'ils n'ont pas badgé directement sur leur poste de travail, régulariser leurs badgeages en entrée et sortie – l'heure d'entrée doit correspondre à l'heure à laquelle ils sont arrivés sur A1 le matin avant de repartir.*
- *Les personnels qui sont repartis à leur domicile et n'ont pas travaillé, régularisent leur journée en demandant une mission en jour sur @Tempo.*

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 28/06/2018**

---

**QUESTION N° 3991**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA**

► **Remboursement abonnements transport Ile de France**

Compte tenu du nombre important de nos collègues impactés par les aléas de transport depuis avril, l'UNSA demande l'envoi d'un Flash Info RH sur le dispositif mis en place par la SNCF pour obtenir le remboursement partiel (50 %) des abonnements passes Navigo pour les mois d'avril et de mai.

<http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/comment-demander-le-remboursement-du-passe-navigo-les-jours-de-greve-19-06-2018-7781391.php>

**REPONSE DE LA DIRECTION**

La direction comprend le souhait des délégués du personnel de vouloir relayer cette information utile aux personnels. Toutefois une telle communication reviendrait à relayer une information de nature commerciale, initiée dans le contexte de mouvements sociaux et émanant d'entreprises ou réseau externes à la CDC.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 28/06/2018**

---

**QUESTION N° 3992**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL : UNSA**

► **Entretiens DRH suite EPA**

Suite à la campagne EPA 2018, les collaborateurs ayant émis le souhait d'avoir un entretien avec la DRH ont été contactés par mail fin mars par celle-ci et invités à formuler, par mail ou tél, le motif relatif à cette demande d'entretien, et ce, en toute confidentialité.

Pouvez-vous nous indiquer :

- combien de demandes d'entretien ont été formulées ?
- combien de réponses ?
- combien d'entretiens ont-ils déjà eu lieu ?
- sous quel délai auront-ils lieu pour ceux demandés et toujours en attente ?

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Le nombre de demandes d'entretien formulées s'élève à 242

Le nombre de réponses se situe autour de 160 (66%)

On dénombre 105 entretiens réalisés (43% des demandes)

Les demandes d'entretien qui n'ont pas encore été satisfaites devraient l'être d'ici novembre 2018